Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2
See Part 2 for Clauses and Conditions
Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division L'Esplanade Laurier, 140 O'Connor Street, East Tower, 4th floor, Ottawa Ontario K1A 0S5

Fitle - Sujet Carburant d'aviation mise à bord					
Solicitation No N° de l'invitati E60HL-200050/B			ate 020-06	5-0	4
Client Reference No N° de réf E60HL-200050	férence du client		_		. No N° de réf. de SEAG -654-78793
File No N° de dossier al654.E60HL-200050	CCC No./N° CCC - F	VIS	No./N	1° '	/ME
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2020-06-29		er	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
Delivery Required - Livraison e See Herein	xigée				
Address Enquiries to: - Adresso MacLeod, Bobbi	er toutes questions à:	:			uyer ld - ld de l'acheteur 654
Telephone No N° de téléphon 873)354-1451 ()	e		FAX ()	No -	N° de FAX
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Specified Herein Précisé dans les présents	•				
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not			matière	de	sécurité

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier E60HL-200050 hl654E60HL-200050

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Ceci annule et remplace en partie (pour les besoins indiquées) la précédente demande d'offre à commande (DOC) E60HL-200050/A datée du 4 mars 2020, qui s'est fermée le 12 mai 2020 à 2:00 P.M. HAE.

TABLE DES MATIÈRES

CARBURANT D'AVIATION MISE À BORD

PAR	RTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.	Introduction	3
2.	Sommaire	
3.	Compte rendu	
4.	Offre	5
5.	Divulgation de renseignements – Utilisateurs optionnels	5
6.	Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)	6
PAR	RTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	7
1.	Instructions, clauses et conditions uniformisées	7
2.	Office des normes générales du Canada - normes	7
3.	Présentation des offres	
4.	Précision du besoin pendant la période de sollicitation	8
5.	Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes	
6.	Lois applicables	
PAR	RTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
1.	Instructions pour la préparation des offres	9
PAR	RTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
1.	Procédures d'évaluation	
2.	Méthode de sélection	14
PAR	RTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
1.	Attestations exigées avec l'offre	15
2.	Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements suppl 15	émentaires
PAR	RTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	18
1.	Capacité financière	
2.	Exigences en matière d'assurance	18
PAR	RTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	19
Α.	OFFRE À COMMANDES	
	nitions et interprétation	
	cipaux Termes	
1.	Offre	
2.	Exigences relatives à la sécurité	
3.	Clauses et conditions uniformisées	
4.	Durée de l'offre à commandes	
5.	Responsables	21
6.	Utilisateurs autorisés	
7.	Procédures pour les commandes	
8.	Instrument de commande	
9.	Limite des commandes subséquentes	
10.	Ordre de priorité des documents	
11.	Attestations	25

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

12. 13. 14.	Services	olicabless supplémentaires aux avions	26
B.		ES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
1.			
2.		et conditions uniformisées	
3.		u contrat	
4. 5.		ntons pour la facturationons	
5. 6.		ices	
7.		ons d'expédition - DDP	
8.		nme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de	•
	_	reneur	30
9.	Base d'o	ppération (FBO)	30
Liste o	les anne	xes:	
Annexe	e A -	Besoins principaux	
Annexe	e B -	Base de paiement	
Annex	e C -	Rapports de consommation	
Annex		Inspection et conditions supplémentaires d'approvisionnement - MDN	
Annex	-	Conditions supplémentaires d'approvisionnement - GRC	
Annexe	eF-	Formulaire GC 942-3, Commande subséquente à une offre à commandes (utilisateur provincial ou territorial désigné)	
Annexe	e G -	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation	
Annex	e H -	Instruments de paiement électronique	

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050 Amd. No. - N° de la modif.

File No - N° du dossier

hl654E60HL-200050

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl654

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CARBURANT D'AVIATION MISE À BORD

Relation mandant-mandataire

Le Canada n'agit pas à titre de mandataire de l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » et l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » n'agit pas à titre de mandant du Canada. En présentant une offre, l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » accepte toutes les obligations et responsabilités associées à l'établissement et à la gestion de la commande.

Offre

En présentant une offre, l'offrant propose de fournir et de livrer les biens, les services, ou combinaison de biens et de services , décrits dans l'offre à commandes, selon les prix établis dans l'offre à commandes, lorsque l'utilisateur désigné demande, le cas échéant, les biens, les services, ou un combinaison de biens et de services, conformément aux modalités de l'offre à commandes.

Clause d'exclusion

En présentant une offre, l'offrant consent à ne faire valoir aucune réclamation, action ou cause d'action, ou plainte et reconnaît qu'il lui sera interdit de déposer toute réclamation, action ou plainte contre Sa Majesté la Reine du chef du Canada au titre de dommages, d'une réclamation, de coûts, d'intérêts, de pertes, d'occasions perdues ou de préjudices, quelle que soit leur nature, découlant de l'attribution d'une commande subséquente à une offre à commandes et du contrat subséquent, lorsque cette commande est attribuée par un « utilisateur désigné d'une province/d'un territoire ». L'offrant reconnaît et accepte que l'attribution d'une commande fait en sorte que l'utilisateur désigné de la province/du territoire devient l'autorité contractante. À ce titre, il est responsable de tout problème contractuel connexe ou autre pouvant survenir à la suite de l'attribution de la commande subséquente à l'offre à commandes.

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1	Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
Partie 7	7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
	7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséguente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'annexe « A », Besoin principaux, l'annexe « B », Base de paiement, l'annexe « C », Rapports de consommation, l'annexe « D », Inspection et Conditions supplémentaires d'approvisionnement – MDN, l'annexe « E », Conditions supplémentaires d'approvisionnement – GRC, l'annexe « F », Formulaire GC 942-3, Commande subséquente à une offre à commandes (utilisateur provincial ou territorial désigné), l'annexe « G », Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, et l'annexe « H », Instruments de paiement électronique, et l'annexe « I » Formulaire GC 942-3, Commande subséquente à une offre à commandes (utilisateur provincial ou territorial désigné).

2. Sommaire

2.1 Besoin

Fournir du carburant d'aviation livré à l'avion, y compris la fourniture, ou l'accès à, un base d'opérations (FBO) à chaque endroit, à divers ministères fédéraux à travers le Canada tel que détaillé aux annexes « A » et « F » ci-jointes, au fur et à mesure que les commandes sont placées par les utilisateurs autorisés, durant la période allant de la date de l'émission de l'offre à commandes jusqu'au 31 mai 2022 inclusivement.

Voici une liste des provinces et des territoires qui ont montré un intérêt à l'égard des commandes subséquentes à l'offre à commandes :

- Territoires du Nord-Ouest
- Province de Manitoba incluant
 - o La ville de Winnipeg
- Province de l'Ontario incluant
 - La ville de Toronto

Seulement les utilisateurs autorisés auront la permission d'émettre des commandes subséquentes à l'OCPN. Une liste des utilisateurs autorisés sera offerte au paragraphe 6 de Partie 7A – Utilisateurs autorisés.

2.2 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AEGG), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

2.3 Livraisons

La présente demande d'offres à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs autorisés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

2.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez vous référer à la Partie 5 - Attestations, la Partie 7A - Offre à commandes et la partie 7B - Clauses du contrat subséquent et à l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

hl654E60HL-200050

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.5 Le service Connexion postel

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Offre

En présentant une offre, l'offrant propose de fournir et de livrer les biens, les services, ou une combinaison des deux, décrits dans l'offre à commandes, selon les prix établis dans l'offre à commandes, lorsque l'utilisateur désigné pourrait demander les biens, les services, ou une combinaison des deux conformément aux modalités énoncées dans l'offre à commandes.

5. Divulgation de renseignements – Utilisateurs optionnels

Les définitions suivantes s'appliquent uniquement à cette disposition :

Les « utilisateurs optionnels » sont des entités du secteur MESSS qui n'ont pas été autorisés par leurs provinces respectives d'émettre ces commandes en vertu de l'offre à commandes.

Les « entités du secteur MESSS » sont les municipalités, les entités d'enseignement supérieur, les écoles et les hôpitaux d'une province. Elles peuvent comprendre les administrations municipales régionales, locales ou de district ou toute autre forme d'administration municipale, les commissions scolaires, les entités d'enseignement, de services de santé et de services sociaux financées par le secteur public, ainsi que toute société ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées.

L'offrant reconnaît que les utilisateurs optionnels peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir pour leur propre utilisation lesdits biens, services ou une combinaison des deux, tel qu'il décrit dans la présente offre à commandes (nommé ci-après « produits livrables »).

Si un utilisateur optionnel communique avec l'offrant pour acheter certains ou tous les produits livrables (nommé ci-après « demande »), l'offrant entreprendra des négociations avec celui-ci. Dans le cadre des négociations, l'offrant a) divulguera à l'utilisateur optionnel ses prix unitaires et son taux horaire conformément à l'offre à commandes, b) divulguera toutes les autres modalités à cet égard et c) si nécessaire, déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour négocier un accord distinct avec l'utilisateur optionnel pour la fourniture des produits livrables (nommé ci-après « accord distinct »).

L'offrant sera responsable de sa propre administration de contrat avec l'utilisateur optionnel. Il ne pourra rediriger au Canada aucun problème contractuel qui pourrait survenir avec l'utilisateur optionnel. Ces problèmes contractuels comprennent, sans s'y limiter, les négociations contractuelles, l'administration du contrat et le rendement du contrat.

L'offrant n'aura pas le pouvoir de lier Canada, de créer un partenariat, une coentreprise ou une relation mandant/mandataire entre le Canada et l'offrant. L'offrant ne doit pas se présenter à l'utilisateur optionnel comme un mandataire ou un représentant du Canada.

Le Canada ne sera pas, ou ne sera pas considéré comme, une partie à un accord distinct ou le garant d'une obligation ou d'une responsabilité quelconque à l'égard d'une autre partie en vertu d'un accord

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

distinct. Il est entendu que le Canada ne sera aucunement responsable à l'égard de l'offrant de coûts quelconques et n'aura aucune obligation envers ce dernier quant à un problème découlant d'un accord distinct.

Le Canada n'offre aucune représentation, assurance ou garantie qu'un utilisateur optionnel ferra une demande ou conclura un accord distinct avec l'offrant.

6. Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

<u>2006</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 3 du document 2006 Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Conformément à la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (L.C., 1996, ch. 16), les instructions, les clauses et les conditions identifiées dans la DOC, l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un titre, un numéro et une date sont incorporées par renvoi et font partie intégrante de la DOC, de l'offre à commandes et de tout contrat découlant de l'offre à commandes comme si elles étaient formellement reproduites dans la DOC, l'offre à commandes et tout contrat subséquent.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: trois cent soixante-cinq (365) jours

2. Office des normes générales du Canada - normes

Un exemplaire de la norme ONGC dont il est question dans la présente peut être obtenir auprès du :

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada Place du Portage III, 6B1

11, rue Laurier Gatineau (Québec)

Téléphone: 819-956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)

Télécopieur: 819-956-5644

Courriel: ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: http://www.tpsgc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html

3. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Remarque: Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

4. Précision du besoin pendant la période de sollicitation

Les offrants qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'exigence contenue dans la DOC, sont invités à fournir des suggestions par écrit au Responsable de l'offre à commandes identifiée dans la DOC. Les offrants doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un offrant en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent au Responsable de l'offre à commandes au plus tard vingt (20) jours avant la date de clôture de la DOC. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

5. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

6. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050 Amd. No. - N° de la modif.

File No - N° du dossier

hl654E60HL-200050

Buyer ID - Id de l'acheteur

hl654

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

Instructions pour la préparation des offres

Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées à l'article 2.1, Instructions, clauses et conditions uniformisées, de la partie 2, Instructions à l'intention des offrants. Les offrants sont requis de soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postel à la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section II : Offre technique Section III : Offre financière Section III : Attestations

Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)
Section II : offre financière (1 copie papier)
Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

A. Groupe des besoins et zones

Les besoins qui figurent à l'annexe « A » sont classés par type de produit ayant le même mode de livraison, dans une même zone (région géographique). S'il y a plusieurs besoins différents pour un même type de produit en particulier, ayant le même mode de livraison, dans une même zone, la quantité de chaque besoin est regroupée en un seul besoin. Dans de tels cas, l'offrant doit indiquer un prix par litre applicable à l'ensemble des besoins consolidés.

E60HL-200050

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur h1654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Une offre sera non recevable si l'offre est sujette à la fourniture d'une portion d'un groupe de besoins seulement. Toutes les autres offres conditionnelles seront déclarées non recevables.

B. Produit de rechange

Les Offrants peuvent proposer des produits de rechange suivants à l'égard des groupes des besoins décrits à l'annexe « A ».

- 1. CAN/CGSB-3.23-2019 Carburant d'aviation (grade Jet A-1)
- 2. CAN/CGSB-3.23-2019 Carburant d'aviation (grade Jet A)

Les produits de rechange seront toutefois évalués seulement comme il est décrit dans la section 1.1.2, Évaluation des produits de rechange, de la Partie 4.

L'offrant indiquera le produit de rechange qu'il entend fournir et son prix unitaire dans l'annexe « A », selon le cas.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B », Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être exclu du prix unitaire.

Les offrants doivent présenter un prix individuel pour chaque groupe de besoin (type de produit avec la même méthode de livraison dans une zone (région géographique) qu'ils souhaitent concurrencer pour. Les offres doivent être basées sur la valeur « A » correspondant de l'Annexe « B », Base de Paiement.

A. Prix unitaire

Le prix unitaire par litre de carburant doit être indiqué en dollars canadiens et doit comporter au plus quatre décimales.

Toutes les charges de livraison applicable doivent être incluses dans le prix unitaire ferme par litre.

Les frais de base d'opérations (FBO) doivent être inclus dans le prix unitaire indiqué à l'annexe « A ». Voir partie 7B pour une description de Base d'opérations (FBO).

B. Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

C. Rajustements de prix unitaires

Les prix unitaires figurant à l'annexe « A » seront rajustés hebdomadairement à la hausse ou à la baisse, tel que détaillé ci-dessous.

I. Prix de référence

- a) Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A », relativement aux exigences provinciales de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Labrador et aux exigences territoriales du Nunavut, font l'objet de rajustements au moyen du prix de référence « NYH ».
- b) Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A », relativement aux exigences provinciales du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, et aux exigences territoriales des

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Territoires du Nord-Ouest, font l'objet de rajustements à l'aide du prix de référence « USGC ».

c) Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A », relativement aux exigences provinciales de la Colombie-Britannique et aux exigences territoriales du Territoire du Yukon, font l'objet de rajustements selon les prix de référence « USGC » ou « LA PIPELINE » Voir la clause qui a pour titre « FONDEMENT DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES » à l'annexe « B ». L'offrant doit choisir pour son offre un seul prix de référence, soit « USGC » ou « LA PIPELINE ». L'offrant doit indiquer le prix de référence, avant l'établissement d'une offre à commande, applicable à son offre en marquant d'un X l'espace approprié ci-dessous.

USGC	LA PIPELINE	

d) Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A », pour les exigences de carburant d'aviation grade 100LL, feront l'objet de rajustements selon les prix de référence « premium gasoline » du « The Kent Group » « Wholesale by Marketer » moyenne du lundi au vendredi.

Le centre désigné pour les exigences au Québec est Montréal.
Le centre désigné pour les exigences en Ontario est Toronto.
Le centre désigné pour les exigences au Manitoba, en Saskatchewan, et en Alberta est Edmonton
Le centre désigné pour les exigences en Colombie-Britannique est

II. Jour d'entrée en vigueur du changement de prix

Vancouver.

Après le changement de prix initial, qui prendra effet la date de l'émission de l'offre à commandes, tous les changements de prix subséquents entreront en vigueur à 00 h 01 le jour choisi ci-dessous par l'offrant.

On demande à l'offrant de sélectionner le jour de la semaine auquel son changement de prix entrera en vigueur.

	12:01AM	12:01AM	12:01AM	12:01AM	12:01AM
NYH, LA PIPELINE	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.
et USGC, et / ou « Kent Group » lundi au vendredi moyen publié vendredi effective					

Dans le cas où l'offrant omet de choisir un jour dans l'espace approprié ci-dessus, l'offrant sera demandé de fournir l'information au responsable de l'offre à commandes dans les 5 jours suivant la demande. Autrement, le jour de la semaine sélectionné sera le mardi.

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

III Méthode alternative de rajustements de prix

L'Offrant peut proposer « Prix affiché au moment de la livraison », avec ou sans escompte, comme méthode de rajustements de prix dans son offre. L'Offrant doit insérer la méthode de rajustement à l'annexe « A » le cas échéant.

La méthode de rajustement de prix « Prix affiché au moment de la livraison » ne sera pas considérée que si aucune offre n'est reçue pour la méthode de rajustement de prix demandé « Prix de référence » pour un besoin consolidé.

D. Paiement électronique des factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « H » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « H » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

Les offres doivent être remplies au complet et fournir toute l'information technique requise dans la demande des offres à commandes pour permettre une évaluation complète.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les facteurs suivants OBLIGATOIRES seront pris en considération dans l'évaluation de chaque offre:

- a) L'offrant doit fournir le produit demandé à chaque groupe des besoins pour lesquels il offre un prix à l'annexe « A » ; et
- b) L'offrant qui présente une offre pour un groupe des besoins doit accepter de fournir tous les adresses de livraison dans le groupe des besoins. Une offre sera non recevable si l'offre est sujette à la fourniture d'une portion d'un groupe de besoins seulement. Toutes les autres offres conditionnelles seront déclarées non recevables; et
- c) Si des produits de rechange sont offerts, l'offrant doit indiquer clairement le produit de rechange offert à chaque besoin consolidé dans l'annexe « A ».

Les offres ne répondant pas à ces critères techniques obligatoires seront déclarées nonrecevable.

1.1.2 Évaluation des produits de rechange

- A. Si le Canada demande le produit « CAN/CGSB 3.23-2019 Carburéacteur d'aviation (grade Jet A-1) avec FSII » à l'annexe « A », et s'il obtient une offre recevable pour ce même produit, les offres pour des produits de rechange seront ignorées. Si le Canada n'obtient cependant aucune offre recevable pour le produit « CAN/CGSB 3.23-2019 Carburéacteur d'aviation (grade Jet A-1) avec FSII », il pourra alors évaluer, à sa discrétion exclusive, les offres pour les produits de rechange suivants, sans toutefois être obligé de les accepter :
 - 1. CAN/CGSB 3.23-2019 Carburant d'aviation (grade Jet A-1)
 - 2. CAN/CGSB 3.23-2019 Carburant d'aviation (grade Jet A)

Le produit de rechange n° 2 sera pris en considération seulement si aucune offre n'est soumise pour le produit de rechange n° 1.

- B. Si le Canada demande le produit « CAN/CGSB 3.23-2019 Carburéacteur d'aviation (grade Jet A-1) » à l'annexe « A », et s'il obtient une offre recevable pour ce même produit, les offres pour des produits de rechange seront ignorées. Si le Canada n'obtient cependant aucune offre recevable pour le produit « CAN/CGSB 3.23-2019 Carburéacteur d'aviation (grade Jet A-1) », il pourra alors évaluer, à sa discrétion exclusive, les offres pour le produit de rechange suivant, sans toutefois être obligé de les accepter :
 - 1. CAN/CGSB 3.23-2019 Carburant d'aviation (grade Jet A)

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buver ID - Id de l'acheteur

hl654

File No. - N $^{\circ}$ du dossier hl654E60HL-200050

1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens. Les droits de douane Canadien inclus, Incoterms 2000 "DDP rendu droits acquittés", taxes applicables exclues.

1.2.1 Critères financières obligatoires

Les critères financière obligatoires pour l'évaluation de chaque offre sont les suivants:

- a) L'offrant doit offrir un(des) prix unitaire(s) ferme(s), assujettis au rajustement, en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque groupe des besoins offert; et
- b) La proposition financière de l'offrant doit être en conformité avec l'annexe « B », Base de paiement; et

Les offres ne répondant pas à ces critères financiers obligatoires seront déclarées nonrecevables.

1.2.2 Prix évalué

Le prix évalué sera le prix unitaire offert par litre pour chaque regroupement des besoins.

1.2.3 Méthode de rajustement de prix

Les prix unitaires indiqués dans l'annexe « A » sont assujettis au rajustement en utilisant le prix de référence comme indiqué à la partie 3, Section II C I, Prix de référence.

Si aucune offre n'est reçue acceptant Prix de référence, le Canada, à sa seule discrétion, peut tenir compte des offres pour la méthode alternative de rajustements de prix suivante:

Prix affiché au moment de la livraison

2. Méthode de sélection

Les offres doivent satisfaire aux exigences de la demande d'offres à commande et aux critères obligatoires pour l'évaluation technique et financière pour qu'elles soient déclarées recevables. L'offre recevable avec le prix le plus bas évalués par groupe des besoins sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Plus d'une offre à commandes peut être émise à la suite de cette sollicitation. Chaque groupe des besoins sera attribué à un seul fournisseur.

P

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050 File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l'entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pendant la durée du contrat.

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée <u>Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation</u> remplie avant l'émission de l'offre à commandes. Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes 2.3.1 Attestation des taux ou du prix CES CLAUSES SPÉCIFIQUES SONT INCORPORÉS PAR RÉFÉRENCE

Référence des CCUA	Titre	Date
C0001T	Attestation des prix – fournisseurs étrangers	2007-05-25
C0002T	Attestation des prix - fournisseurs établis au	2010-01-11
	Canada (autres que les agences et détaillants)	
C0004T	Attestation des prix - agents et détaillants	2007-05-25
	canadiens	
C0008T	Soutien des prix - soumission non concurrentielle	2007-05-25

2.3.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A)	Le soumissionnaire atteste que le soumis ISO 14001.	sionnaire est inscrit ou rencontre la norme
	Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date
ou		

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires	

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

par votre client. Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts. Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes. Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local. Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique. Signature du représentant autorisé Date du soumissionnaire Certificat de conformité 2.3.3 L'offrant certifie ci-après que le produit livré sera conforme aux spécifications stipulées en Annexe « A » pendant la durée de l'offre à commandes. Signature Date

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050 Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur h1654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Capacité financière

Clause du Guide des CCUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

2. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

Définitions et interprétation

<u>a) Définitions</u>: Dans cette offre à commandes, sauf indications contraires, les termes contenus dans la section 01 2009 – offres à commandes – biens ou services – utilisateur autorisé s'appliquent ou, si le terme n'est pas défini, mais qu'il l'est dans l'offre à commandes ou tout autre document faisant partie de l'offre à commandes, ce terme doit avoir le sens qui lui est donné dans un tel document.

b) Autres dispositions d'interprétation, sauf indication contraire :

- 1. toutes les références d'une « section », d'un autre paragraphe, d'une annexe ou d'un appendice désigné s'appliquent à cette section, ce paragraphe, cette annexe ou cet appendice de l'offre à commandes:
- 2. les termes « dans les présentes », « par les présentes », « en vertu des présentes » et autres expressions semblables renvoient à l'offre à commandes dans son ensemble et non à une section ou une partie de celle-ci;
- 3. l'insertion de titres a pour seul but de faciliter la consultation. Ils ne sont pas une partie de l'offre à commandes et ne doivent pas être employés pour interpréter, définir ou limiter l'étendue, la portée ou la visée de l'offre à commandes ou de ses dispositions;
- 4. le singulier d'un terme comprend le pluriel et vice versa, l'utilisation d'un terme s'applique généralement à tous les genres et, selon le cas, une entreprise. Le mot « y compris » n'est pas restrictif, qu'il soit utilisé ou non avec des termes non restrictif (comme « sans restriction », « sans s'y limiter » ou autres formulations semblables) dans la référence à cet égard;
- 5. les mots qui désignent des personnes comprennent : individus, entreprises, sociétés à responsabilité limitée ou illimitée, sociétés en nom collectif ou sociétés en commandite, associations, sociétés de fiducie, organisations non constituées en personne morale et coentreprises;
- 6. lorsqu'un mot est défini, les autres formes du mot auront la même signification;
- 7. toute référence à l'offre à commandes, à un accord, à d'autres documents écrits, à un permis, à une licence ou à une approbation renvoie à tout document écrit, permis, licence ou approbation pouvant être modifié ou remplacé de temps à autre;
- 8. toute référence à un code, un règlement, une loi, une directive de politique ou un autre document énuméré dans la présente offre à commandes renvoie à tout élément pouvant être modifié, effectué, remplacé, promulgué, repromulgué ou élargi de temps à autre;
- 9. tous les montants en dollars désignent des dollars canadiens.

Principaux Termes

Définitions

Dans l'offre à commandes, à moins que le contexte exige autre chose :

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

« Utilisateur autorisé »

désigne un utilisateur fédéral désigné et un utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire précisé dans l'offre à commandes, et autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

« Utilisateur fédéral désigné »

désigne les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État énumérés aux annexes I, I.1, II et III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R. (1985), ch. F-11.

« Utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire »

désigne toute province ou tout territoire canadien, y compris, selon le cas, le secteur des municipalités, des établissements d'enseignement supérieur, des écoles et des hôpitaux (secteur MESSS) à qui le ministère de TPSGC peut fournir un accès à ses services d'approvisionnement et instruments d'achat. Le secteur MESSS peut comprendre les administrations municipales régionales, locales ou de district ou toute autre forme d'administration municipale, les commissions scolaires, entités d'enseignement, de services de santé et de services sociaux financés par le secteur public, ainsi que toute société ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées, lesquelles sont précisées au contrat.

« Renseignements généraux »

L'offrant fournira et livrera les biens, les services, ou les deux, décrits dans la présente offre à commandes, selon les prix établis dans l'offre à commandes, lorsque l'utilisateur autorisé demande, le cas échéant, les biens, les services, ou les deux, conformément aux modalités de l'offre à commandes.

« Relation mandant-mandataire »

Le Canada n'agit pas à titre de mandataire de l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » et l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » n'agit pas à titre de mandant du Canada. En présentant une offre, l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » accepte toutes les obligations et responsabilités associées à l'établissement et à la gestion de la commande.

« Clause d'exclusion »

En présentant une offre, l'offrant consent à ne faire valoir aucune réclamation, action ou cause d'action, ou plainte et reconnaît qu'il lui sera interdit de déposer toute réclamation, action ou plainte contre Sa Majesté la Reine du chef du Canada au titre de dommages, d'une réclamation, de coûts, d'intérêts, de pertes, d'occasions perdues ou de préjudices, quelle que soit leur nature, découlant de l'attribution d'une commande subséquente à une offre à commandes et du contrat subséquent, lorsque cette commande est attribuée par un « utilisateur désigné d'une province/d'un territoire ». L'offrant reconnaît et accepte que l'attribution d'une commande fait en sorte que l'utilisateur désigné de la province/du territoire devient l'autorité contractante. À ce titre, il est responsable de tout problème contractuel connexe ou autre pouvant survenir à la suite de l'attribution de la commande subséquente à l'offre à commandes.

Offre

L'offrant offre de remplir le besoin, y compris la fourniture, ou l'accès à, un base d'opérations (FBO) à chaque endroit, à divers ministères fédéraux à travers le Canada tel que détaillé à l'annexe « A », au fur et à mesure que les commandes sont placées par les utilisateurs autorisés.

Le produit livré doit être conforme à la description de chaque besoin tel décrit dans l'Annexe « A » et selon les instructions s'il y a lieu.

Cette offre à commandes peut être utilisé pour des destinations à travers le Canada, y compris ou il y a des ententes de revendications territoriales globales.

1.1. Consolidation des Offres à commandes pour des motifs administratifs

Dans le but de simplifier l'administration des offres à commandes, le Responsable de l'offre à commandes peut, de temps en temps, être amené à consolider de multiples Offres à commandes attribuées à un même offrant en une seule Offre à commande.

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050 Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2 Norme du produit

Le produit livré par le fournisseur doit être conforme à la dernière édition de la norme de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), indiquée dans la description de produit correspondant à chacun des besoins décrits à l'Annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

3.1 Conditions générales

2009 (2018-07-16) Conditions générales : Offres à commandes – biens ou services – utilisateurs autorisés, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le paragraphe 06, Annulation, du document 2009 (2018-07-16) Conditions générales : Offres à commandes – biens ou services – utilisateurs autorisés, est modifié comme suit:

Supprimer : trente (30) jours Insérer : soixante (60) jours

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'Annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées à la fin de l'offre à commandes au responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils après la fin de la période de l'offre à commandes.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 juin 2020 au 31 mai 2022.

4.2 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'OC aux utilisateurs autorisés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050 Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le responsable de l'offre à commandes est :

Bobbi MacLeod

Chef d'équipe en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction: Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Adresse: 140, rue O'Connor Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Téléphone: 873-354-1451 Télécopieur: 613-943-7620

Courriel: Bobbi.MacLeod@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité responsable de l'offre à commandes doit s'occuper de la gestion de l'offre à commandes (y compris toutes les prolongations, les mises de côté et les annulations). Toute modification ou révision apportées à la présente offre à commandes doit être autorisée par écrit par l'autorité responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée de l'offre à commandes ni de travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes écrites ou orales ou d'instructions de toute personne autre que l'autorité contractante de l'offre à commandes. Tous les travaux effectués de la sorte sont au risque de l'offrant et à ses propres frais et ne doivent pas être facturés à un utilisateur autorisé, sauf sur entente contraire par écrit avec l'autorité contractante de l'offre à commandes.

Autorités contractantes

Si une commande subséquente est émise par :

Utilisateur fédéral désigné :

L'autorité responsable de l'offre à commandes est l'autorité contractante pour les commandes des utilisateurs fédéraux désignés et les contrats subséquents.

Utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire :

L'utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire qui passe la commande est l'autorité contractante pour la commande et les contrats subséquents.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant

Nom:		
Γéléphone: _	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Γélécopieur: ͺ		
Courriel:		

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Utilisateurs autorisés

Utilisateurs fédéraux désignés

Cette offre à commandes principale et nationale (OCPN) sera ouverte à l'usage de tous les ministères fédéraux, les organismes ou les sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, sur demande auprès du responsable de l'offre à commandes. Les utilisateurs fédéraux désignés qui sont autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont les ministères figurant à l'annexe « A ».

Utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire

Les utilisateurs désignés des gouvernements provinciaux ou territoriaux suivants sont les seules entités autorisées à passer des commandes dans le cadre de cette offre à commandes.

- Territoires du Nord-Ouest
- Province de Manitoba incluant
 - o La ville de Winnipeg
- Province de l'Ontario incluant
 - o La ville de Toronto

Divulgation de renseignements – Utilisateurs optionnels

Les « utilisateurs optionnels » sont des entités du secteur MESSS qui n'ont pas été autorisées par leurs provinces respectives d'émettre ces commandes subséquentes en vertu de l'offre à commandes.

Les « entités du secteur MESSS » sont les municipalités, les entités d'enseignement supérieur, les écoles et les hôpitaux. Elles peuvent comprendre les administrations municipales régionales, locales ou de district ou toute autre forme d'administration municipale, les commissions scolaires, les entités d'enseignement, de services de santé et de services sociaux financées par le secteur public, ainsi que toute société ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées.

L'offrant reconnaît que les entités du secteur MESSS qui n'ont pas été définies comme utilisateur autorisé de la présente offre à commandes (nommé ci-après « utilisateurs optionnels ») peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir pour leur propre utilisation lesdits biens, services ou les deux, tel qu'il décrit dans la présente offre à commandes (nommé ci-après « produits livrables »).

Si un utilisateur optionnel communique avec l'offrant pour acheter certains ou tous les produits livrables (nommé ci-après « demande »), l'offrant entreprendra des négociations avec celui-ci. Dans le cadre des négociations, l'offrant a) divulguera à l'utilisateur optionnel ses prix unitaires et son taux horaire conformément à l'offre à commandes, b) divulguera toutes les autres modalités à cet égard et c) si nécessaire, déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour négocier un accord distinct avec l'utilisateur optionnel pour la fourniture des produits livrables (nommé ci-après « accord distinct »).

L'offrant sera responsable de sa propre administration de contrat avec l'utilisateur optionnel. Il ne pourra rediriger au Canada aucun problème contractuel qui pourrait survenir avec l'utilisateur optionnel. Ces problèmes contractuels comprennent, sans s'y limiter, les négociations contractuelles, l'administration du contrat et le rendement du contrat.

L'offrant n'aura pas le pouvoir de lier Canada, de créer un partenariat, une coentreprise ou une relation mandant/mandataire entre le Canada et l'offrant. L'offrant ne doit pas se présenter à l'utilisateur optionnel comme un mandataire ou un représentant du Canada.

Le Canada ne sera pas, ou ne sera pas considéré comme, une partie à un accord distinct ou le garant d'une obligation ou d'une responsabilité quelconque à l'égard d'une autre partie en vertu d'un accord

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

distinct. Il est entendu que le Canada ne sera aucunement responsable à l'égard de l'offrant de coûts quelconques et n'aura aucune obligation envers ce dernier quant à un problème découlant d'un accord distinct.

Le Canada n'offre aucune représentation, assurance ou garantie qu'un utilisateur optionnel ferra une demande ou conclura un accord distinct avec l'offrant.

7. Procédures pour les commandes

Les commandes autorisées dans le cadre de cette offre à commandes doivent être passées en utilisant les formulaires déterminés ou leurs équivalents par télécopieur, par courrier électronique ou tout autre moyen considéré comme acceptable par l'utilisateur autorisé et l'offrant.

Un formulaire de commande subséquente ou un document équivalent doit être transmis au plus tard le jour ouvrable suivant une commande de biens par téléphone, par télécopieur ou par courriel. Ces commandes subséquentes constituent une acceptation de l'offre et un contrat pour les biens décrits dans la commande.

Les commandes subséquentes à une offre à commandes payées avec la carte d'achat (carte de crédit) au point de vente doivent bénéficier des mêmes prix et conditions que toute autre commande.

8. Instrument de commande

8.1 Utilisateurs Fédéraux Désignés

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou une version électronique du document.

8.2 Utilisateurs désignés d'une province ou d'un territoire

Pour les commandes subséquentes émises par l'utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire, les travaux seront autorisés ou confirmés à l'aide du formulaire GC 942-3, Commande subséquente à une offre à commandes. Un échantillon électronique est joint à l'annexe E. Ce formulaire se trouve dans le site du Catalogue de formulaires de TPSGC.

Ou d'un formulaire équivalent ou d'un document électronique de commande comportant à tout le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- · la valeur totale de la commande subséquente;
- le prix unitaire de chaque article figurant sur la commande subséquente;
- le point de livraison;
- l'acceptation des modalités de l'offre à commandes.

Les commandes subséquentes à l'offre à commandes payées avec une carte d'achat (carte de crédit) au point de vente doivent être accordées aux mêmes prix et conditions que tout autre commande subséquente. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés d'une province ou d'un territoire dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

9. Limite des commandes subséguentes

À l'intention des utilisateurs fédéraux :

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 1 000 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

À l'intention des utilisateurs désignés d'une province ou d'un territoire :

Si une limitation financière s'applique à une commande subséquente émise par un utilisateur d'ID P/T, qu'elle s'applique sur une base individuelle à chaque commande subséquente ou collectivement pour toutes les commandes subséquentes émises, elle doit être présentée par l'utilisateur d'ID P/T émettant la commande. Lorsque de telles limites financières sont soumises à l'offrant par l'autorité contractante de l'utilisateur d'ID P/T, l'offrant ne doit accepter aucune commande subséquente à l'offre à commandes qui excède cette limitation financière, à moins que l'autorité contractante l'ait expressément autorisé par écrit.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2009</u>, <u>Conditions générales offres à commandes biens ou</u> services utilisateur autorisé, telles que modifiées;
- d) les conditions générales 2015A (2018-07-16) Conditions générales : Biens Utilisateur autorisé – (Complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement ;
- g) l'Annexe « D », Inspection et conditions supplémentaires d'approvisionnement MDN;
- h) l'Annexe « E », Conditions supplémentaires d'approvisionnement GRC;
- i) l'Annexe « C », Rapport de consommation;
- j) l'Annexe « F », Formulaire GC 942-3, Commande subséquente à une offre à commandes (utilisateur provincial ou territorial désigné)
- k) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

11. Attestations

10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

10.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Mise de côté Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

13. Services supplémentaires aux avions

Tous les services supplémentaires à la ravitaillement de base et le fonctionnement de base fixe des services (FBO), incluant les forfaits pour les services d'entretien, les frais de rampe, les frais de service en dehors des heures normales de fonctionnement, etc, doivent être négociés séparément, en dehors de cette offre à commandes. L'offrant convient qu'il ne facturera pas les services supplémentaires aux avions, incluant les services d'entretien, les frais de rampe, les frais de services en dehors des heures normales de fonctionnement, etc., les frais en sus du prix demandé à tout autre client pour les services semblables.

14. Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

1.1 Définitions et interprétation

<u>Définitions.</u> Dans ce contrat, sauf indications contraires, les termes contenus dans la section 01 modifiée des Conditions Générales 2015A – conditions générales – biens ou services – utilisateurs autorisés s'appliquent ou, si le terme n'est pas défini, mais qu'il l'est dans l'offre à commandes ou tout autre document faisant partie de l'offre à commandes, ce terme doit avoir le sens qui lui est donné dans un tel document.

Autres dispositions d'interprétation. Dans le présent contrat :

- 1. toutes les références d'une « section », d'un paragraphe, d'une annexe ou d'un appendice désigné s'appliquent à cette section, ce paragraphe, cette annexe ou cet appendice du contrat:
- 2. les termes « dans les présentes », « par les présentes », « en vertu des présentes » et autres expressions semblables renvoient au contrat dans son ensemble et non à une section ou une partie de celui-ci;
- 3. l'insertion de titres a pour seul but de faciliter la consultation. Ils ne sont pas une partie du contrat et ne doivent pas être employés pour interpréter, définir ou limiter l'étendue, la portée ou la visée du contrat ou de ses dispositions;
- 4. le singulier d'un terme comprend le pluriel et vice versa, l'utilisation d'un terme s'applique généralement à tous les genres et, selon le cas, à une entreprise. Le mot « y compris » n'est pas restrictif, qu'il soit utilisé ou non avec des termes non restrictifs (comme « sans restriction », « sans s'y limiter » ou autres formulations semblables) dans la référence à cet égard;
- 5. les mots qui désignent des personnes comprennent : individus, entreprises, sociétés à responsabilité limitée ou illimitée, sociétés en nom collectif ou sociétés en commandite, associations, sociétés de fiducie, organisations non constituées en personne morale et coentreprises;
- 6. lorsqu'un mot est défini, les autres formes du mot auront la même signification;
- 7. toute référence à un accord (y compris l'offre à commandes ou le contrat), à d'autres documents écrits, à un permis, à une licence ou à une approbation renvoie à tout document écrit, permis, licence ou approbation pouvant être modifié ou remplacé de temps à autre:
- 8. toute référence à un code, un règlement, une loi, une directive de politique ou un autre document énuméré dans le présent contrat renvoie à tout élément pouvant être modifié, effectué, remplacé, promulgué, repromulgué ou élargi de temps à autre;
- 9. toutes les références à des jours autres que les jours ouvrables désignent les jours civils;
- 10. tous les montants en dollars désignent des dollars canadiens.

1.2 Vérification à la livraison

L'entrepreneur présentera soit des tickets de compteur volumétrique, soit des bons de livraison ordinaire, selon le cas.

1.3 Volume ajusté à 15°C

Quand les carburants d'avions sont livrés en vrac, la quantité utilisée pour les facturations doit être réajustée à 15°C conformément à la Norme ASTM D1250 "Petroleum Measurement Tables: Table 54B" (dernière édition) pour les carburants d'avions (à base de kérosène) et carburants à haut point d'ignition (ou point d'éclair). Lorsqu'une livraison est effectuée en utilisant un débitmètre, un bordereau de livraison doit être fourni avec la facture.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.4 Inspection et les conditions supplémentaires d'approvisionnement

Les biens décrits dans la présente doivent faire l'objet d'une inspection et l'acceptation par le représentant de l'utilisateur autorisé, à moins d'une indication contraire dans la commande.

Nonobstant toute autre condition de la présente offre à commandes, les « Inspection et conditions supplémentaires d'approvisionnement » figurant à l'annexe « D » s'appliquent aux besoins du *ministère de la Défense nationale*, tel qu'indiqué dans celui-ci.

Les « Conditions supplémentaires d'approvisionnement », figurant à l'annexe « E », s'appliquent aux besoins de la Gendarmerie Royale du Canada, tel qu'indiqué tel qu'indiqué dans celui-ci.

Chaque fois qu'un numéro de besoin est précisé dans la partie intitulée « Inspection et conditions supplémentaires d'approvisionnement », on a également indiqué le numéro de zone correspondent.

1.5 Acceptation

À moins d'indication contraire dans le document *de commande subséquente à l'offre à commande*, les travaux exécutés doivent être soumis à l'acceptation par le représentant de l'utilisateur autorisé à destination.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

<u>2015A</u> (2018-07-16), Conditions générales : Biens – Utilisateur autorisé – (Complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15 et 16, Période de paiement Intérêt sur les comptes en souffrance de 2015A ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente. (Si aucune carte n'est acceptée, ce paragraphe sera supprimé.)

Les articles suivants de 2015A s'appliquent uniquement aux utilisateurs fédéraux désignés :

Article 27 - Honoraires conditionnels

Article 29 - Dispositions en matière d'intégrité - Contrat

Article 31 - Code de conduite de l'approvisionnement

2.2 Clauses du Guide des CCUA

CES CLAUSES SPÉCIFIQUES SONT INCORPORÉ PAR RÉFÉRENCE

Référence des CCUA	Titre	Date
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
D3010C	Articles dangereux/produits hasardeux (pour MDN seulement)	2012-07-16
D3015C	Articles dangereux	2007-11-30
A9006C	Contrat de défense (pour MDN seulement)	2012-07-16
D5540C	ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) (pour MDN seulement)	2019-05-30

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050 Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être faite dans un délai de 1 heure suivant la réception d'une commande subséquente à une offre à commandes, sauf indication contraire à l'annexe « A », l'annexe « D » ou l'annexe « E » ou d'un commun accord par l'initiateur et le représentant utilisateur autorisé.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

Se référer à l'annexe « B » pour les détails relatifs à la Base de paiement.

4.2 Clauses du guide des CCUA

LA MODALITÉ SUIVANTE EST INCORPORÉE AUX PRÉSENTES

Référence des CCUA	Titre	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

4.3 Paiement à l'avance de la date d'échéance

Le paiement peut être versé avant la date d'échéance lorsque l'entrepreneur offre un escompte pour paiement anticipé et que l'escompte compense au moins le coût que représente pour le Canada le versement de ce paiement anticipé.

4.4 Paiement électronique de factures - contrat (Le responsable de l'offre à commandes doit inclure dans l'offre à commandes les instruments de paiement électronique acceptés par l'offrant dans son offre et modifier la numérotation en conséquence.)

L'entrepreneur accepte d'être payé à l'aide des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre les factures selon la section " Présentation des factures" des Conditions générales.

De plus, toutes les factures doivent comprendre les renseignements suivants:

- a) numéro de série de l'offre à commandes;
- b) nom de l'utilisateur autorisé et, le cas échéant, numéro de la commande;
- c) point de livraison;
- d) identification du produit, quantité et prix unitaire;
- e) services doivent être représentes en tant que point(s) distinct(s);
- f) taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément. Si l'entrepreneur inclut une taxe et/ou un prélèvement dans le prix unitaire, le montant par litre de chaque taxe ou prélèvement doit être indiqué séparément sur la facture.
- g) les huit (8) chiffres queue de l'avion, le type(s) de l'aéronef, la maison de base, de l'escadron et le pays d'origine;
- h) les redevances aéroportuaires doivent être séparés des prix du carburant sur les factures; et
- i) l'adresse où le paiement doit être acheminé.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- A) L'original et deux (2) copies de chaque facture doivent être fournis à l'utilisateur autorisé et envoyés à l'adresse de facturation, conformément aux modalités à l'annexe « A ».
- B) Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bon de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur d'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles. Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.
 - Si un système automatisé ne permet pas l'attachement des bordereaux de livraison aux fractures sans manipulation particulière, les bordereaux de livraison peuvent être obtenus sur demande.
- 3. Présentation des factures par courriel est acceptable s'il est autorisé par le responsable de l'offre à commandes. Les adresses de courriels seront fournies par le responsable de l'offre à commandes à l'émission des offres à commandes.

6. Assurances

L'offrant est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu de tout contrat subséquent et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par offrant est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas offrant de sa responsabilité en vertu de tout contrat subséquent, ni ne la diminue.

7. Instructions d'expédition - DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans la commande subséquente selon les Incoterms 2000 DDP "rendu droits acquittés". La livraison comprend le déchargement.

8. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par ESDC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9. Base d'opération (FBO)

L'entrepreneur doit fournir l'accès à un bureau dans un bâtiment isolé ou un bâtiment transportable de type ATCO (Alberta Trailer Company) situé sur le terrain de l'aéroport, à environ 150 mètres de l'endroit où les aéronefs sont stationnés. Le bâtiment doit être chauffé, éclairé et aéré. Le bâtiment doit être équipé d'installations sanitaires incluant une toilette à chasse d'eau, un lavabo et un miroir. L'entrepreneur doit maintenir en stock des essuie-tout et du papier de toilette. Le bâtiment doit être d'une grandeur suffisante afin de contenir un poste de travail pour le personnel d'aéronef. Le poste de travail doit contenir un bureau et une chaise. Un téléphone et un facsimilé seront également fournis au personnel d'aéronef. Tous les frais d'interurbain seront acquittés par carte de crédit par le personnel d'aéronef.

Le prix de la base d'opérations fixes est inclu dans le prix unitaire indiqué à l'annexe « A ».

Public Services and Procurement Canada

Page: 1 of 4 ID: rptAppendixA

Services publics et Approvisionnement Canada

Appendix 'A' To Request For Standing Offer / Demande d'offre à commandes - Annexe 'A'

File Number / N° du dossier : E60HL-0-0050-14-B	HL-0-0050-14-B				Storage		
Product	Produit	Delivery Method / Mode de livraison	Delivery Address / Adresse de livraison	End Use / Utlisation	Capacity / Capacité du réservoir	Estimated Quantity / Qté prévue	
Zone: PQ751 Aviation turbine fuel (grade Jet A-1) with/FSII CAN/CGSB-3.23-2018	Carbureacteur d'aviation (grade Jet A- 1) avec/FSII CAN/CGSB-3.23-2018	Intoplane Livre à L'a		Aviation / Aviation		10,000 L	
		Instructions: Instructions :	Price includes provision of fixed base operations. Posted Price at time of delivery. Le prix comprend la fourniture d'un base d'opérations.	base operations. 'un base d'opération	ns.		
			Prix Affiché au moment de la livraison.	raison.			
		Intoplane Serv / Livre à L'avion	Department of National Defence Gatineau Airport Gatineau, PQ	Aviation /		370,000 L	
		Instructions:	See attached DND inspection and supplementary conditions of supply. Price includes provision of fixed base operations.	nd supplementary c base operations.	conditions of		
			Posted Price at time of delivery.				
		Instructions :	Le prix comprend la fourniture d'un base d'opérations. Voir en annexe, inspection et conditions supplémentaires d'approvisionnement du MDN.	l'un base d'opératio s supplémentaires	ns. Voir en		
			Prix Affiché au moment de la livraison.	raison.			
						Total Quantity/ Unit Quantité totale Prix ur	Unit price/ Prix unitaire
		Zone : PQ751	REQUIREMENT NUMBER: 54 / IP : N° DE BESOIN	/IP : N° DE BES	NIO	380,000 L \$	

Public Services and Procurement Canada

Page: 2 of 4 ID: rptAppendixA

Services publics et Approvisionnement Canada

Appendix 'A' To Request For Standing Offer / Demande d'offre à commandes - Annexe 'A'

File Number / N° du dossier : E60HL-0-0050-14-B	IHL-0-0050-14-B				Storage Capacity /	Estimated	
Product	Produit	Delivery Method / Mode de livraison	Delivery Address / Adresse de livraison	End Use / Utlisation	Capacité du réservoir	Quantity / Qté prévue	
Zone: AB121							
Aviation turbine fuel (grade Jet A-1) with/FSII CAN/CGSB-	Carbureacteur d'aviation (grade Jet A- 1) avec/FSII	Intoplane Serv / Livre à L'avion	RCMP Grande Prairie Airport Grande Prairie, AB	Aviation / Aviation		25,000 L	
3.23-2018	CAN/CGSB-3.23-2018	Instructions:	Price includes provision of fixed base operations. See attached RCMP supplementary conditions of supply.	base operations. \$ of supply.	See attached		
		Instructions :	Le prix comprend la fourniture d'un base d'opérations. Voir en annexe, conditions supplémentaires d'approvisionnement de la GRC.	un base d'opératio ires d'approvisionr	ns. Voir en ıement de la		
		Intoplane Serv / Livre à L'avion	Department of National Defence Grande Prairie Airport Grande Prairie, AB	Aviation / Aviation		20,000 L	
		Instructions:	See attached DND inspection and supplementary conditions of supply. Price includes provision of fixed base operations.	id supplementary or base operations.	conditions of		
		Instructions :	Voir en annexe, inspection et conditions supplémentaires d'approvisionnement du MDN. Le prix comprend la fourniture d'un base d'opérations.	nditions suppléme un base d'opératio	ntaires ns.		
						Total Quantity/ Quantité totale	Unit price/ Prix unitaire
		Zone : AB121	REQUIREMENT NUMBER: 54 / IP : N° DE BESOIN	/IP : N° DE BES	NIO	\$ 1000'52	

Public Services and Procurement Canada

Page: 3 of 4 ID: rptAppendixA

Services publics et Approvisionnement Canada

Appendix 'A' To Request For Standing Offer / Demande d'offre à commandes - Annexe 'A'

File Number / N° du dossier : E60HL-0-0050-14-B	HL-0-0050-14-B				Storage Capacity /	Estimated	
Product	Produit	Delivery Method / Mode de livraison	Delivery Address / Adresse de livraison	End Use / Utlisation	Capacité du réservoir	Quantity / Qté prévue	
Zone: AB221 Aviation turbine fuel (grade Jet A-1) with/FSII CAN/CGSB-	Carbureacteur d'aviation (grade Jet A- 1) avec/FSII	Intoplane Serv / Livre à L'avion	RCMP Peace River Airport Peace River, AB	Aviation / Aviation		5,000 L	
3.23-2018	CAN/CGSB-3.23-2018	Instructions:	Price includes provision of fixed base operations. See attached RCMP supplementary conditions of supply.	base operations. Se is of supply.	e attached		
		Instructions :	Le prix comprend la fourniture d'un base d'opérations. Voir en annexe, conditions supplémentaires d'approvisionnement de la GRC.	ľun base d'opérations aires d'approvisionner	s. Voir en ment de la		
		Intoplane Serv / Livre à L'avion	Transport Canada Peace River Airport Peace River, AB	Aviation / Aviation		10,000 L	
		Instructions:	Price includes provision of fixed base operations.	base operations.			
		Instructions:	Le prix comprend la fourniture d'un base d'opérations.	l'un base d'opérations	ó		
						Total Quantity/ Quantité totale Pr	Unit price/ Prix unitaire
		Zone : AB221	REQUIREMENT NUMBER: 54 / IP : N° DE BESOIN	./IP :N° DE BESOI	Z	15,000 L \$_	
Zone: BC636 Aviation turbine fuel (grade Jet A-1)	Carbureacteur d'aviation (grade Jet A-	Intoplane Serv / Livre à L'avion	RCMP/GRC Smithers Airport	Aviation / Aviation		10,000 L	
with/FSII CAN/CGSB- 3.23-2018	1) avec/FSII CAN/CGSB-3.23-2018	Instructions:	Smithers, BC Price includes provision of fixed base operations.	base operations.			
		Instructions:	Le prix comprend la fourniture d'un base d'opérations.	l'un base d'opérations			

Total Quantity/ Unit price/ Quantité totale Prix unitaire

Public Services and Procurement Canada

Page: 4 of 4 ID: rptAppendixA

Services publics et Approvisionnement Canada

Appendix 'A' To Request For Standing Offer / Demande d'offre à commandes - Annexe 'A'

Stimated	Quantity / Qté prévue
Storage Capacity	/ Capacité du n réservoir
	End Use / Utlisation
	Delivery Address / Adresse de livraison
	Delivery Method / Mode de livraison
File Number / N° du dossier : E60HL-0-0050-14-B	Produit
File Number / N° du dossie	Product

10,000 L \$_

REQUIREMENT NUMBER: 54 / IP : N° DE BESOIN

Zone: BC636

E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

BASE DE PAIEMENT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme par litre pour chaque besoin comme précisé à l'annexe « A ». Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Prix unitaire ferme précisé à l'annexe « A », soumis à des rajustements hebdomadaires conformément au prix de référence « NYH », « USGC », « LA Pipeline », ou prix Canadien à la rampe de chargement (Canadian Unbranded Rack Prices), tel que décrit dans la clause intitulée «Fondement des rajustements de prix unitaires» ci-dessous.

PRIX UNITAIRES / TAXES

Les prix unitaires figurant à l'annexe « A » excluent toutes les taxes et tous les prélèvements qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à la vente du produit en vertu de toute loi ou de tout règlement fédéral ou provincial ou ordonnance territoriale. Ils ne comprennent pas non plus les redevances de concession s'appliquant au carburant et les redevances d'aéroport, le cas échéant. Toutefois, lorsque l'offrant doit, en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial ou d'une ordonnance territoriale, percevoir auprès du Canada les taxes, prélèvements, redevances de concession s'appliquant au carburant et redevances d'aéroports à la suite de la vente de ses produits et services à celui-ci, à moins de dispositions contraires dans l'offre à commandes et justifié par une facture, le Canada remboursera à l'offrant un montant équivalent aux taxes, prélèvements, redevances de concession s'appliquant au carburant et redevances d'aéroports, le cas échéant.

Les prix unitaires proposés à l'Annexe « A » devront comprendre tous les coûts nécessaires au ravitaillement en carburant des aéronefs pendant les heures de travail normales, aux endroits précisés. En ce qui concerne tous les autres services, à moins d'avis contraire expressément formulé dans les présentes par le Canada, le fournisseur devra obtenir l'autorisation préalable du pilote et établir un arrangement distinct de l'offre à commandes. On ne tiendra pas compte des offres reçues en réponse aux besoins établis sur d'une autre façon.

Le prix de base d'opérations (FBO) et les frais de livraison à l'avion sont inclus dans le prix unitaire indiqué à l'annexe « A ».

Pour la facturation, le prix unitaire en vigueur à la date de livraison s'appliquera.

1. MÉTHODE DE RAJUSTEMENT DE PRIX

Les prix unitaires figurants à l'annexe « A » seront assujettis à un rajustement à la hausse ou la basse selon ______. (Le responsable de l'offre à commandes va insérer soit "marqueur de référence" moyenne hebdomadaire ou "Prix affiché au moment de la livraison" ou "Comme il est précisé à l'annexe <<A>>", tel que spécifié par l'Offrant à l'annexe <<A>>).

A. PRIX AFFICHÉ AU MOMENT DE LA LIVRAISON

Le prix affiché par l'offrant, déduction faite de l'escompte applicable, le jour de la livraison sera employé.

B. MARQUEUR DE RÉFÉRENCE

FONDEMENT DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES

Prix de référence -



E60HL-200050

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

NYH

Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur cargaison du port de New York (NYH). Les moyennes hebdomadaires sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

USGC

Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité n° 54 du Gulf Coast Pipeline, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaires sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

LA PIPELINE

Moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur West Coast Pipeline L.A., Jet, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaires sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

PRIX CANADIEN À LA RAMPE DE CHARGEMENT (CANADIAN UNBRANDED RACK PRICE)

Pour l'essence d'aviation grade 100LL, « The Kent Group » « Wholesale by Marketer » moyenne du lundi au vendredi par « premium gasoline » tel que publié sur https://charting.kentgroupltd.com/ sera utilisé.

RÉGION D'APPLICATION POUR CHAQUE PRIX DE RÉFÉRENCE

Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A », relativement aux exigences provinciales de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Labrador et aux exigences territoriales du Nunavut, peuvent faire l'objet de rajustements au moyen du prix de référence « NYH » mentionné ci-dessus.

Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A », relativement aux exigences provinciales du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, et aux exigences territoriales des Territoires du Nord-Ouest, peuvent faire l'objet de rajustements à l'aide du prix de référence « USGC » mentionné ci-dessus.

Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A », relativement aux exigences provinciales la Colombie-Britannique et aux exigences territoriales du Territoire du Yukon, peuvent faire l'objet de rajustements à l'aide du prix de référence ______ (Le responsable de l'offre à commande indiquera soit « USGC » ou « LA PIPELINE » tel que choisi à la partie 3, section 3, Rajustement de prix unitaires, par l'offrant) mentionnés ci-dessus.

Les prix unitaires indiqués à l'annexe « A » pour l'essence d'aviation grade 100LL, feront l'objet de rajustements au moyen du prix de référence « Prix canadien à la rampe de chargement (Canadian unbranded rack price) », Les centres désignés sont les suivants :

Montréal pour les besoins dans la province du Québec; Toronto pour les besoins dans la province de l'Ontario; Edmonton pour les besoins dans la province de l'Alberta, Manitoba, et Saskatchewan; et

Vancouver pour les besoins dans la province du Colombie-Britannique



E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

II. RAJUSTEMENT DES PRIX UNITAIRES

Les prix unitaires fermes précisés à l'annexe « A » seront rajustés à la hausse ou à la baisse en fonction de la variation hebdomadaire des prix, tel que décris ci-dessous.

Jour d'entrée en vigueur du rajustement de prix hebdomadaire

Après le rajustement de prix initial, en vigueur le 1er juillet 2020, tous les rajustements de prix subséquent entreront en vigueur le ______ de chaque semaine à 00h01. (Le responsable de l'offre à commande indiquera le jour de la semaine tel que choisi à la partie 3, section 3, Rajustement de prix unitaires, par l'offrant)

Tout rajustement apporté aux prix unitaires doit être calculé de la façon suivante :

- a) <u>Ajustement initial:</u> le prix unitaire en vigueur le 1^{er} juillet 2020 doit correspondre au prix de référence applicable pour le 26 juin 2020 (la valeur de semaine «B») moins la moyenne applicable des prix de référence quotidiens s'appliquant à la semaine se terminant le 14 février 2020 (la valeur de semaine «A») plus le prix d'Offre;
- b) <u>Les ajustements hebdomadaires subséquents:</u> le prix unitaire en vigueur à compter de la journée précisée ci-dessus, pour chaque semaine subséquente doit correspondre au prix de référence hebdomadaire pour la semaine précédente, moins la valeur de prix de référence pour la semaine «A» plus le prix d'Offre.

Pour tous les prix de référence « NYH », « USGC » et « LA PIPELINE », l'évaluation hebdomadaire moyenne sera:

- a) les montants en devises américaines applicables à la moyenne des évaluations hebdomadaires convertis en devises canadiennes à l'aide de la moyenne hebdomadaire du taux de change officiel de la Banque du Canada pour la semaine correspondante;
- b) les quantités en gallons US converties en litres à l'aide du facteur de conversion 3,785412.

Le prix de référence converti en devises canadiennes par litre sera arrondi à quatre décimales, au centième de cent par litre près (0,0001 \$/litre). Sans tenir compte d'une quelconque résultante au niveau de la sixième décimale, la cinquième décimale sera arrondie de la façon suivante: résultat inférieur ou égal à 0,00004 \$, arrondi vers le bas; de 0,00005 à 0,00009 \$, arrondi vers le haut.

Exemple de calcul à l'aide du prix de référence « LA PIPELINE »: Ceci est un exemple seulement et ne commet en rien la Couronne. (Tous les prix indiqués sont à titre d'exemples seulement)

Prix de référence « LA PIPELINE » correspondant pour la semaine se terminant le 25 novembre 2011 =3,0608\$

Prix de référence « LA PIPELINE » correspondant pour la semaine se terminant le 03 février 2012 =3.0910\$

Taux de change officiel de la Banque du Canada moyen pour la semaine se terminant le 25 novembre 2011 = \$ 1,0438 pour un dollar américain.

Taux de change officiel de la Banque du Canada moyen pour la semaine se terminant le 03 février 2012 = \$ 0,9997 pour un dollar américain.

Prix d'Offre = 1,0254 \$ Cdn par litre

Facteur de conversion litres-gallons US = 3,785412



Buyer ID - Id de l'acheteur

hl654

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

File No. - N° du dossier hI654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- a) (3,0608 \$ X 1,0438 \$)/3,785412 = 0,843993 \$ arrondi à 0,8440 \$CAN par litre
- b) (3,0910 \$ X 0,9997 \$)/3,785412 = 0,816310 \$ arrondi à 0,8163 \$CAN par litre
- c) b) moins a) = diminution de 0,0277 \$ Cdn par litre
- d) c) + prix d'Offre = 0,9977 \$ Cdn par litre

CALENDRIER DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES

Les prix unitaires ne doivent être rajustés qu'aux dates applicables pour la date l'entrée en viqueur des rajustements de prix unitaires et doivent demeurer en vigueur jusqu'à la prochaine date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires.

	CALENDRIER DES R	AJUSTEMENTS DE P	RIX UNITAIRES
Rajustement des prix unitaires	« A » Semaine se terminant le:	« B » Semaine se terminant le:	Date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires
1	*14 février 2020	26 juin 2020	01 juillet 2020
2	14 février 2020	3 juillet 2020	conformément à la clause « Rajustement des prix unitaires »
3	14 février 2020	10 juillet 2020	conformément à la clause « Rajustement des prix unitaires »
	14 février 2020	Périodes hebdomadaires séquentielles, jusqu'au 21 mai 2022	Périodes hebdomadaires séquentielles, tel qu'indiqué dans la clause « Rajustement des prix unitaires », jusqu'au 22 à 27 mai 2022 inclusivement.**

^{**}Les prix unitaires en vigueur pour la semaine du 22-27 mai 2022 devront demeurer en vigueur jusqu'à la fin de la période d'approvisionnement.

*La valeur « A » en \$ canadiens par litre pour la semaine qui termine le 14 février 2020 pour chaque prix de référence est

> NYH 0,5735\$ USGC 0,5410 \$ LA PIPELINE : 0.5838 \$ **Montreal Premium Gasoline:** 0,7932 \$ Toronto Premium Gasoline : 0,7266 \$ **Edmonton Premium Gasoline:** 0,7222 \$ Vancouver Premium Gasoline: 0,9704 \$

RÉVISION DU PRIX DE RÉFÉRENCE III.

Dans l'éventualité ou:

- A) le prix de référence applicable est abandonné, ou
- B) que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché,

les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable; on modifiera alors l'offre à commandes de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties.



Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

			PWGSC FILE NO:	PWGSC FILE NO: E60HL-6-0050/000/A	0/A									
		Standing Offer / Off	fer / Offre à commande:		E60HL-6-0050/002	0/007								
		dnS	Supplier Name / Foumisseur:		Fuel Supplier Inc.	r Inc.						_		
						Jun 1, 2	Jun 1, 2016 - Jun 30, 2016	, 2016	Jul 1,	Jul 1, 2016 - Sep 30, 2016	0, 2016		Total	
Zone	Product Code and Delivery Method Code produit et Mode de livraison	Dept Ministère	Location Endroit	Product Name Nom de Produit	Volume Estimate	Number of call-ups Nombre de commandes	Quantity Purchased Quantité Achetée	Total value of Invoices Valeur totale des factures	Number of Quantity call-ups Purchased Nombre de Quantité commandes Achetée	Quantity Purchased Quantité Achetée	Number of Quantity Total value of Number of call-ups Purchased Invoices call-ups Nombre de Quantité Valeur totale Nombre de commandes Achetée des factures commande.	Number of call-ups Nombre de	Quantity Purchased Quantité Achetée	Total value of Valeur totale des
•		A	F	•	>		Þ	.	Þ	Þ	•	Þ	-	
PQ541	54/IP	RCMP - Montreal	Montreal PQ	Jet A-1 with/FSII	50,000	1	2,000	\$ 5,520	18	2000	\$ 5,520	19	17,417	\$ 17,753
PQ541	54/IP	TC JT	Montreal PQ	Jet A-1 with/FSII	300,000	2	2,000	\$ 2,208	17	200	\$ 552	19	11,463	\$ 12,618
PQ541	54/IP	DND	Montreal PQ	Jet A-1 with/FSII	250,000	3	000'06	\$ 99,360	16	20,000	\$ 55,200	19	238,349	\$ 246,540
AB031	54/IP	RCMP - Prince Geory Calgary	ri Calgary AB	Jet A-1 with/FSII	3,000	4	10,000	\$ 11,040	15	250	\$ 276	19	10,250	\$ 11,316
			* Ceci est un exemple seulement et ne commet en rien la Couronne	cemple seule	nent et ne	commete	n rien la	Couronne						
		14	ie for ovemnle o	Total in the second of the sec	and does	ant commi	The Can	was of ma	thin.					
			ואו בעמווואים ואו פו	ul poses viii	DAN MID			WIII W GIIIJ	P					



Consumption Report/ Rapport De Consommation

Solicitation No. - N° de l'invitation E60HL-200050/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

APPENDIX D

E60HL-200050

INSPECTION AND SUPPLEMENTARY CONDITIONS OF SUPPLY DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE

- 1. SACC CLAUSES (incorporated by reference)
- a. 2006 Standard Instructions Request for Standing Offers – Goods or Services – Competitive Requirements

Amend as follows: Conduct of Evaluation

Delete: conduct a survey of offerors' facilities Insert: conduct a survey of offerors', including representatives', agents' and subcontractors', facilities

b. A1030C Technical Authority (= QETE 3-3)

Amended as follows:

TO BE PROVIDED

c. D5510C Quality Assurance Authority (DND) - Canadian-based Contractor,

or

D5515C Quality Assurance Authority (DND) - Foreign-based and United States Contractor

d. D5511C Test Validation

e. D5540C QAC Q – Requirements ISO 9001:2008 Quality Management Systems - Requirements (QAC Q)

2. APPLICABLE DOCUMENTS

The following publications apply:

D-82-002-007/SG-001 "Technical Requirements for Process Control for Suppliers of Aviation Fuels" (latest edition).

Canadian Standards Association standard CSA B836 "Storage, Handling and Dispensing of Aviation Fuels

ANNEXE D

INSPECTION ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES D'APPROVISIONNEMENT MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

- 1. <u>RÉFÉRENCE CCUA</u> (clauses incorporées par référence)
- a. 2006 Instructions uniformisées demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels

Modifier comme suit :

Déroulement de l'évaluation

Supprimer: examiner les installations, les capacités techniques, administratives et financières des offrants Insérer: examiner les installations, les capacités techniques, administratives et financières des offrants ainsi que ceux de leur(s) représentant(s) leur(s) agent(s) et leur(s) sous-traitant(s)

b. A1030C Responsable technique (= CETQ 3-3)

Modifié comme suit :

À ÊTRE FOURNI

c. D5510C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) – entrepreneur établi au Canada,

ou

D5515C Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) – entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

d. D5511C Validation d'essais

e. D5540C ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité – Exigences (CAQ Q)

2. DOCUMENTS APPLICABLES

Les publications suivante s'appliquent :

D-82-002-007/SG-001 « Exigences techniques relatives au contrôle du processus a l'intention des fournisseurs de carburant d'aéronefs » (dernière version).

Norme CSA B836 de l'Association canadienne de normalisation, *Entreposage, manutention et*



Solicitation No. - N° de l'invitation E60HL-200050/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

at Aerodromes" (latest edition).

3. WAIVER PROCEDURE

The following publication applies:

The Design Change, Deviation and Waiver Procedure (using DND form 675) as defined in National Defence Standard D-02-006-008/SG-001 (latest edition).

4. <u>CERTIFICATE OF ANALYSIS AND SUMMARY</u> DOCUMENT

The Contractor must:

- (1) Maintain a summary document, listing as a minimum:
- (a) Standing Offer number
- (b) Fuel quantity delivered;
- (c) FSII % by volume;
- (d) Conductivity reading;
- (e) Meter ticket number (traceable to batch numbers);
- (f) Date of delivery; and
- (g) Aircraft tail number;
 - (2) Ensure a copy of the Certificate of Analysis (CoA), traceable to the batch number, is available at the into-plane facility; and
 - (3) Provide a copy of the Certificate of Analysis and Summary Document to the DND TA or Quality Assurance Representative, for verification upon request.

distribution des carburants aviation dans les aérodromes (dernière édition).

3. PROCÉDURE D'EXEMPTION À LA CONCEPTION

La publication suivante s'applique :

La procédure de modification, de déviation et d'exemption à la conception (au moyen du formulaire MDN 675) tel que définie dans la Norme D-02-006-008/SG-001 du ministère de la Défense nationale.

4. <u>CERTIFICAT D'ANALYSE ET DOCUMENT</u> SOMMAIRE

L'Entrepreneur doit:

- (1) Maintenir un document sommaire, indiquant à tout le moins:
 - a) le numéro d'offre à commandes;
 - b) la quantité de carburant livrée;
 - c) le pourcentage d'additif antiglace pour carburant par volume;
 - d) la conductivité;
 - e) le numéro de la fiche de compteur (faisant renvoi aux numéros de lot);
 - f) la date de livraison; et
 - g) le numéro de queue de l'aéronef;
- (2) Assurez-vous une copie du Certificat d'analyse (CdA), faisant renvoi au numéro de lot, est disponible à l'installation chargée de livrer le carburant aux aéronefs; et
- (3) Fournir une copie du Certificat d'analyse et document sommaire au responsable technique du MDN ou le responsable de l'assurance de la qualité du MDN, aux fins de vérifications à la demande.

5. <u>DELIVERY CONDITIONS</u>

Into-Plane

- a. Delivery must be available 24 hours per day, 7 days per week including holidays.
- b. The Contractor must:
 - (1) refuel DND aircraft within one (1) hour of notification and aircraft arrival, or
 - (2) refuel DND aircraft at another mutually agreed upon time.

5. CONDITIONS DE LIVRAISON

Livraison aux aéronefs

- a. La livraison doit pouvoir se faire 24 heures par jour, sept jours par semaine, y compris les jours fériés.
- b. L'entrepreneur doit :
 - ravitailler un aéronef du MDN dans le un (1) heure suivant la demande et l'arrivée de l'aéronef; ou
 - (2) ravitailler un aéronef du MDN à un autre moment mutuellement convenu.



Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050

Client Ref. No. - N° de réf. du client File E60HL-200050 hl6 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- c. The product must be provided, on the same basis as to the Department of National Defence, to the following:
 - North Atlantic Treaty Organization (NATO) aircraft (including E-3A and Trainer Cargo Aircraft (TCA) from Geilenkirchen Germany),
 - (2) British Commonwealth aircraft,
 - (3) the following United States agencies' aircraft:
 - (a) Federal Aviation Administration (FAA), and
 - (b) National Aeronautics and Space Administration (NASA),
 - (4) aircraft on Open Skies Treaty flights (having aircraft identification (call sign) starting with "OSY"), and
 - (5) Canadian Forces pilots of the following aircraft:
 - (a) Bell 206B Jet Ranger, Registration Numbers (Portage la Prairie): CFTHA-301, CFTHB-302, CFTHC-303, CFTHJ-304, CFTHK-305, CFTHL-306, CFTHM-307, CFTHN-308, CFTHP-309, CFTHQ-310, CFTHR-311, CFTHV-312, CFTHW-313, CFTHX-314, and
 - (b) Beechcraft BE 90 King Air, Registration Numbers (Portage la Prairie): C-FMFQ, C-FMFR, C-FMFS, C-FMFU, C-FMFX, C-FMFY, C-FMFZ, and (Trenton) C-GDVF-208 and C-GDNH-209.
- d. DND 412 Squadron VIP flights must be given preferred customer priority.

6. ACTUAL CONSUMPTION - MONITORING

The Contractor must monitor the level of fuel called-up at each location and notify PWGSC (who will in turn notify DLP) via e-mail once 75% of the standing offer volume has been expended.

7. FACILITY

The contractor must provide 24 hour a day, 7 days a week access to a facility. The facility must include

- c. Le produit doit être fourni aux parties suivantes selon les mêmes conditions qu'au ministère de la Défense nationale :
 - tous les aéronefs de l'OTAN (y compris l'E-3A et l'avion de transport et d'entraînement (TCA) de Geilenkirchen en Allemagne);
 - (2) les aéronefs des pays du Commonwealth;
 - (3) les aéronefs des organismes des États-Unis suivants :
 - (a) Federal Aviation Administration (FAA);
 - (b) NASA;
 - (4) les aéronefs des pays membres du Traité « Ciel ouvert » (aéronef dont l'identification débute par les lettres OSY).
 - (5) tous les pilotes des Forces canadiennes des aéronefs suivants :
 - (a) Bell 206B Jet Ranger, numéros d'enregistrement (Portage la Prairie): CFTHA-301, CFTHB-302, CFTHC-303, CFTHJ-304, CFTHK-305, CFTHL-306, CFTHM-307, CFTHN-308, CFTHP-309, CFTHQ-310, CFTHR-311, CFTHV-312, CFTHW-313, CFTHX-314, et
 - (b) Beechcraft BE 90 King Air, numéros d'enregistrement (Portage la Prairie): C-FMFQ, C-FMFR, C-FMFS, C-FMFU, C-FMFX, C-FMFY, C-FMFZ, et (Trenton): C-GDVF-208 et C-GDNH-209.
- d. Les vols de dignitaires effectués par le 412^e Escadron du MDN ont la priorité à titre de clients privilégiés.

6. CONSOMMATION RÉELLE - SUIVI

L'entrepreneur doit assurer un suivi de la quantité de carburant fourni lors des commandes subséquentes à l'offre, passées par chacune des bases, et il doit aviser TPSGC (qui avisera à son tour DAP) par courriel une fois que 75 pour cent de la quantité totale de carburant prévue dans l'offre à commandes aura été commandée.

7. ÉTABLISSEMENT

L'entrepreneur doit fournir 24 heures par jour, 7 jours par semaine l'accès à un établissement.



E60HL-200050

Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

access to a well-lit mission planning space, washrooms, and easy access to ground transportation.

- a. Within the mission planning space, the contractor must provide:
 - Access to a computer that can access appropriate Canadian and US aviation weather and flight planning data (routes, NOTAMS, SIGMETS, etc.);
 - A telephone capable of calling the nearest Flight Service Station (which is a local or tollfree call);
 - 3. At least one standard-size desk in order to spread a map out for normal route planning;
 - 4. Access to a washroom; and
 - A place for the crew to comfortably wait (a) for weather to clear; or (b) for delayed passengers.

The contractor should provide Wi-Fi internet access, a computer with web browser, and a telephone with free local calling.

8. APRON

- a. The contractor must control the apron in front of their facility. The contractor must advise all customers, on the contractor's apron, which parking spot to use. This must be done through the airground radio, which the contactor must continuously monitor.
- b. The contractor must provide DND/CF personnel with 24 hours a day, 7 days a week access to the ramp space in order for DND/CF personnel to perform aircraft maintenance or depart.
- c. The contractor must provide parking spots for up to six CH146 helicopters, on the apron. The parking spots must be indicated with painted lines or circles circles or a marshaller provided to direct the aircraft. Parking must be within 150m of the facility.
- d. The parking spots must border the facility so that aircrew and passengers can walk between the aircraft

L'établissement doit inclure l'accès à un espace bien éclairé pour la planification de la mission, des toilettes et un accès facile au transport terrestre.

Dans l'espace de planification de mission, l'entrepreneur doit fournir:

- L'accès à un ordinateur qui peut accéder aux données appropriées météorologiques canadiens et américains de l'aviation et de planification de vol (routes, NOTAM, SIGMET, etc.);
- 2. Un téléphone capable d'appeler la station d'information de vol le plus proche (qui est un local ou sans frais d'appel);
- 3. Au moins un bureau de taille standard afin de répandre une carte pour la planification de la voie normale;
- 4. L'accès à une salle de bain; et
- Une place pour l'équipage d'attendre confortablement (a) pour le temps pour dégager; ou (b) pour les passagers retardés.

L'entrepreneur doit fournir un accès Internet Wi-Fi, un ordinateur équipé d'un navigateur web, et un téléphone avec appels locaux gratuits.

8. AIRE DE STATIONNEMENT DES AÉRONEFS

- a. L'entrepreneur doit contrôler l'aire de stationnement des aéronefs en face de leur établissement. L'entrepreneur doit informer tous les clients, sur l'aire de stationnement des aéronefs de l'entrepreneur, laquelle place de stationnement à utiliser. Cela doit être fait par la radio air-sol, ce qui le contacteur doit surveiller en permanence.
- b. L'entrepreneur doit fournir le personnel du MDN / des FC, avec 24 heures par jour, 7 jours par semaine l'accès à l'espace de la rampe pour que le personnel du MDN / des FC peuvent effectuer la maintenance de l'aéronef ou partir.
- c. L'entrepreneur doit fournir places de stationnement pour un maximum de six hélicoptères CH146, sur l'aire de stationnement des aéronefs. Les places de stationnement doivent être indiquées par des lignes ou des cercles peints ou un placier fournis pour diriger l'aéronef. Les places de stationnement doivent être à 150 m de l'établissement.
- d. Les places de stationnement doivent être à côté de l'établissement de telle sorte que les équipages et



Buyer ID - ld de l'acheteur hl654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

and the facility.

E60HL-200050

- e. The contractor must deliver fuel without the need to move the aircraft from their parking spot.
- f. The contractor must provide a marshal to (1) ensure the pilot identifies the correct parking spot; and (2) guide passengers to and from the contractor's facility.
- g. For AB031 54/IP (Calgary Airport), larger aircraft (C-17 / Polaris / C-130) may park on the cargo apron. For aircraft parked on the cargo apron, transportation for passengers and crew from the cargo apron to the FBO facility and fuel delivery at the cargo apron must be provided.
- h. For NL001 54/IP and NL001 53/IP (St. John's Airport). The contractor must provide parking spots for 1 X CH149 helicopter on 30 minutes notice, on the apron, and an additional 1 X CH149 helicopter on 12 hours' notice on the apron. The parking spots must be indicated with painted lines or circles or a marshaller provided to direct the aircraft. Parking must be within 150m of the facility.

les passagers peuvent marcher entre l'avion et l'établissement.

- e. L'entrepreneur doit livrer du carburant sans avoir besoin de déplacer l'avion de leur place de stationnement.
- f. L'entrepreneur doit fournir un maréchal à (1) s'assurer que le pilote identifie la bonne place de stationnement ; et (2) guide des passagers à destination et en provenance de l'établissement de l'entrepreneur.
- g. Pour AB031 54 / IP (Aéroport de Calgary), les gros avions (C-17 / Polaris / C-130) peuvent se garer sur l'aire de trafic fret. Pour les avions stationnés sur l'aire de trafic fret, le transport des passagers et des membres d'équipage de l'aire de trafic fret à la bâtisse de l'exploitant des services aéronautiques à l'aéroport (FBO) et la livraison de carburant à l'aire de fret doivent être fournis.
- h. Pour NL001 54/IP et NL001 53/IP (Aéroport de St. John's), l'entrepreneur doit fournir des places de stationnement pour un X un hélicoptère CH149 sur un préavis de 30 minutes, sur l'aire de stationnement des aéronefs et un hélicoptère supplémentaire 1 X CH149 avec un avis de 12 heures, sur l'aire de stationnement. Les places de stationnement doivent être indiquées par des lignes ou des cercles peints ou un placier fournis pour diriger l'aéronef. Les places de stationnement doivent être à 150 m de l'établissement.



Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier E60HL-200050 hl654E60HL-200050

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE E CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRE D'APPROVISIONNEMENT GRC

- 1. EN CE QUI A TRAIT AU NUMERO DE BESOIN (AB221 54/IP, AB101 54/IP, AB101 55/IP, AB011 54/IP, AB031 54/IP, AB031 55/IP, AB171 54/IP, AB121 54/IP, SK241 54/IP, SK121 55/IP, SK161 54/IP, SK161 55/IP, NT061 54/IP, NT101 54/IP, MB159 54/IP, MB001 54/IP, MB001 55/IP, NT081 54/IP, MB131 54/IP, AB221 54/IP, PQ905 54/IP, ON021 54/IP)
 - A) L'entrepreneur doit fournir la livraison sur une base de 24 heures, sept jours par semaine incluant les jours fériés. Un nombre de contact doit être fourni, à l'émission de l'offre à commandes, que la GRC peut appeler 24 heures par jour, sept jours par semaine incluant les jours fériés pour les livraisons.
 - B) Les factures doivent être envoyées aux adresses associées au numero de la queue de chaque aéronef, comme suit:

Numéros de queue:	Adresse de facturation:
C-GMPE Pilatus PC 12/47	RCMP Air Section – Edmonton
C-GMPY Pilatus PC 12/45	Attention: Accounts Clerk
C-GMPP Eurocopter B3 Helicopter	Hangar #7, 11840 – 109th Street
C-GNSE Cessna 206	Edmonton, AB T5G 2T8
	RCMP.KAirServicesEdmonton-
	KServicedetransportaerien.GRC@rcmp-grc.gc
C-GMPW Pilatus PC 12/47 F	DCMD Air Section Paging
C-FSWC Cessna T206H	RCMP Air Section – Regina Attention: Flight Co-ordinator
C-P3VVC Cessila 1200Fi	Bag 2500
	Regina, SK S4P 3K7
	RCMP.FReginaASInvoices-
	FReginaSAfactures.GRC@rcmp-grc.gc.ca
	Troginae/Haotaroe.orto(gromp gro.go.oa
C-FMPK Pilatus PC 12/NG	RCMP Air Section – Thompson
	Attention: Accounts Clerk
	P.O. Box 1235
	Thompson, MB R8N 1P1
	RCMP.DAirServices-DServicesDeLair.GRC@rcmp-
	grc.gc.ca
C-GMPP Pilatus PC 12/45	RCMP Air Section – Winnipeg
C-GMPQ Pilatus PC 12/45	145 West Hangar Road
O-GIVII Q I IIdida I O 12/43	Winnipeg MB R3J 3Z1
	RCMP.DAirServices-DServicesDeLair.GRC@rcmp-
	grc.gc.ca
C-GMPX Pilatus PC 12/NG	RCMP Air Section – Yellowknife
	5010 – 49th Avenue Bag 5000
	Yellowknife NT X1A 2R3
	<u>airservicesyellowknife@rcmp-grc.gc.ca</u>
C CMDA Diletus DC 19/17	DCMD Drings Albert Air Section
C-GMPA Pilatus PC 12/47	RCMP Prince Albert Air Section 2020 – 9th Avenue West
	Prince Albert SK S6V 6J7
	Fillice Albert SK Sov 617



Solicitation No. - N° de l'invitation E60HL-200050/B Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HL-200050

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	RCMP.FPAASInvoices- FPASAfactures.GRC@rcmp-grc.gc.ca
Numéros de queue:	Adresse de facturation:
C-GMPV	RCMP Air Services "V" Division
	Bag 500
	Iqaluit NU X0A 0H0
	Iqaluit.Air Services@RCMP-GRC.GC.CA



APPENDIX "F" / ANNEXE « F »



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Call-up Against a Standing Offer Commande subséquente à une offre à commandes

Ship to	- Expédier	à		accepte services basis st in the s in the s	ed as for be at the standing transfer of the s	ollows oth, s nd in g offe g offe	: You and hown be accordader. Only are will	elow at the price ince with the ot	upply the goods or es or on the pricing her conditions stated es, or both, included
Billing	Address - Ad	dresse de facturation	Same as Above Comme ci-dessus	Au fournisseur: L'offre à commandes indiquée ci-dessous est acceptée selon les modalités suivantes: Vous devez fournir les biens ou les services, ou les deux, indiqués ci-dessous selon les prix ou la base de tarification établie, et conformément avec les autres conditions stipulées dans l'offre à commandes. Seuls les biens ou les services, ou les deux, inclus dans l'offre à commande seront fournis dans la commande subséquente à l'offre à commandes.					
numbe	rs.	st be accompanied by a packi							
Chaque expédition doit être accompagnée d'un bordereau d'emballage ou d'emballage doivent tous porter les numéros de référence suivants				- de livia					
Vendor's Name and Address - Nom et adresse du fournisseur					(Stand	ing Offe	r No Nº de l'o	offre à commandes
					(Call-u	p No	N° de command	des subs
	ment No.	Previous Value (\$) Valeur précédente (\$)	Value of increase or dec Valeur de l'augmentation			ı (\$)			ditures or revised timatives ou révisées
			\$0.00		\$0.00				
Item No. N° de I'article		Item Descrip Description de			U. of U. de		uantity uantité	Unit Price Prix unitaire \$	Extended Price Prix calculé \$
									\$0.00
									\$0.00
									\$0.00
									\$0.00
Specia	Instructions	s - Instructions particulières			•	1		Total	\$0.00
									73.20
For fur	ther informa	ation, call - Pour renseigneme	nts supplémentaires, cont				uired by		,
Name Nom	•				ivraiso	n req	uise le	(Y-A-MM-D-J)	
	one No. téléphone	•			Authorized Signature - Signature autorisée (Mandatory - Obligatoire)				
Email Courrie)							ate (V-Δ-MM-D	<u>- 1)</u>

Canadä

Buyer ID - Id de l'acheteur hl654

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050 File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « G » de la PARTIE 5 - DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI -ATTESTATION

Je, l'offrant, en présentant les renseignements suivants au responsable de l'offre à commandes, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une offre non recevable, pourra mettre de côté une offre à commandes, ou mettra l'entrepreneur en défaut, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la durée de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un offrant. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat

du contrat.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en natière d'emploi, visitez le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail</u> .
Date :(AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la DOC sera utilisée]
Compléter à la fois A et B.
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
) A1. L'offrant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
) A2. L'offrant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
) A3. L'offrant atteste qu'il est un <u>employeur sous réglementation fédérale</u> , en vertu de la <u>Loi sur</u> <u>l'équité en matière d'emploi</u> .
) A4. L'offrant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada
A5. L'offrant a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
 () A5.1. L'offrant atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi</u> valide et en vigueur avec EDSC - Travail.
() A5.2. L'offrant a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi</u> (LAB1168) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'émission d'une offre à commandes, remplissez le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.
3. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
) B1. L'offrant n'est pas une coentreprise.
DU
) B2. L'offrant est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez l'article sur les coentreprises des instructions uniformisées.)



Buyer ID - Id de l'acheteur hI654

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HL-200050 File No. - N° du dossier hl654E60HL-200050 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « H » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

